

LA JEUNE PEINTURE / SIÈGE ET SECRÉTARIAT 10 RUE SEVESTE PARIS 18° / C.C.P. PARIS 10.497.06.

Paris, le 26 Décembre 1969

Jusqu'à ce jour, et depuis 1945, bien qu'aucune disposition légale ne l'y ait obligé, la Ville de Paris a accordé son soutien aux différentes manifestations artistiques organisées en associations ou sociétés, en leur attribuant ses locaux sous-équipés, dans l'enceinte de son Musée d'Art Moderne.

Mettant fin à cette "tradition de générosité", la Ville de Paris et les Affaires Culturelles mettent en action un processus de désengagement vis à vis des associations organisatrices des Salons professionnels.

Prétextant d'une remise en état bien nécessaire, et d'une reprise des locaux habituellement attribués aux différentes manifestations, l'Etat par son Administration, abandonne l'organisation de la tenue des salons à une société privée, la SPODEX, pour le relogement dans les Halles. Cette solution qualifiée improprement de provisoire par l'information, est en fait l'acte de mise à mort des Associations ou Sociétés existantes, puisque les Halles seront détruites et que rien dans le contrat liant la Ville de Paris et la SPODEX ne parle d'avenir.

Nous proposons donc qu'en priorité, les Pouvoirs Publics s'engagent à accueillir dans l'avenir ces manifestations dans des locaux officiels, adaptés et définitifs, par une disposition publique décidant de cette obligation vis à vis des artistes professionnels.

Deux lieux pourraient être envisagés immédiatement : l'Orangerie et le Musée du Luxembourg, qui recevraient les équipements nécessaires, tels qu'ils n'existaient pas au Musée d'Art Moderne.

Dans le cas d'une acceptation de ce préalable par les Pouvoirs Publics, nous pourrions envisager alors le relogement aux Halles qui deviendrait véritablement "provisoire".

Nous soutenons ce point de vue aux réunions de la Confédération des Travailleurs Intellectuels, organisme au sein duquel se regroupent les Salons chassés définitivement du Musée d'Art Moderne.

Si ce point de vue est le vôtre, faites le savoir aux responsables des Salons auxquels vous participez. C'est de l'action de tous que dépendra la sauvegarde, non pas nécessairement des Salons tels qu'ils existent, mais de la possibilité qu'ont les artistes de montrer et confronter annuellement leur travail, dans le cadre de telle ou telle organisation qu'ils choisissent.

L'usage que l'Etat fait du travail des artistes pour son "rayonnement culturel", ne doit pas aboutir à des possibilités d'expositions limitées à quelques Elus - après avoir imposé le silence aux autres.

La suppression des possibilités d'expositions offertes par l'existence de ces manifestations porterait au plus grand nombre des peintres professionnels un grave préjudice économique.

Ce texte est communiqué aux exposants des DIX organisations suivantes ; expulsées définitivement du Musée Moderne de la Ville de Paris :

SOCIETE NATIONALE DES BEAUX ARTS - REALITES NOUVELLES - COMPARAISON - GRANDS ET JEUNES D'AUJOURD'HUI - SALON DE MAI - LA JEUNE PEINTURE - TERRES LATINES - DESSIN ET PEINTURE A L'EAU - ART SACRE - LE TRAIT.